



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.2/2

Original: FRANCAIS

Réunion intergouvernementale
sur la protection de la
Méditerranée

Barcelone, 28 janvier au 4 février 1975

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION INTEGREE DU DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES DU BASSIN MEDITERRANEEN

Introduction

1. Le niveau des indices actuellement observés de la dégradation locale ou régionale, voire globale, de la mer Méditerranée, et les délais dans lesquels doivent aboutir les programmes d'étude scientifique de la dynamique de la mer et des conséquences du développement des diverses activités humaines sur celle-ci ou son pourtour, amènent à considérer l'adoption d'un plan d'action tendant à limiter, sinon à arrêter ce processus de dégradation. Un des aspects essentiels de ce plan serait de développer la coordination des activités des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans ce domaine. Dans le même ordre d'idées, la signature d'une convention entre les pays riverains en vue de limiter les émissions de polluants doit recevoir une attention prioritaire.
2. Cependant, des mesures de cet ordre ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si elles sont élaborées, d'une part dans un effort de compréhension scientifique globale de la dynamique de l'éco-région méditerranéenne et, d'autre part, dans un cadre global de gestion à long terme des ressources de manière à assurer un développement harmonieux. C'est ce deuxième aspect que cette note entreprend de développer et de traduire dans des propositions formulées de façon tout à fait préliminaires.
3. Ces propositions trouvent dans l'éco-région méditerranéenne un cadre cohérent puisque, au delà de la diversité des conditions écologiques et socio-culturelles, cette région présente une unité fondamentale tant sur le plan géographique que sur le plan historique, et par là, culturel; jamais la formule de l'unité dans la diversité n'a paru plus appropriée que pour la région méditerranéenne.
4. L'adoption de telles propositions, insérées dans une vision à long terme, est d'autant plus urgente que la mer Méditerranée est un milieu très vulnérable, presque fermé, marqué depuis toujours par une richesse biologique relativement faible, et qu'elle est exposée aux pollutions d'origine industrielle et agricole, à la sédimentation excessive due à une érosion intense, et aux pollutions occasionnées par les transports maritimes, les hydrocarbures et le développement du tourisme. A cet égard, l'attention

des participants est attirée sur les textes de trois projets d'instruments internationaux de portée régionale qui sont mis à leur disposition pour information:

- projet de convention pour la Méditerranée;
- projets de protocoles (avec annexes techniques) sur la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (UNEP/WG.2/INF....), et sur la coopération entre Etats en cas d'accident causant la pollution du milieu marin.

I. Environnement et développement: pour une stratégie d'harmonisation

5. Si le problème de l'environnement devient actuel, la raison en est la redécouverte de la juste dimension de la base physique et naturelle des sociétés humaines. Provoquée par le recours à des méthodes d'exploitation qui n'ont pas tenu compte de l'équilibre entre processus sociaux et processus naturels, la crise de l'environnement conduit à une remise en question des styles de développement qui ont prévalu jusqu'à très récemment.

6. D'un point de vue opérationnel, on est amené à considérer l'environnement sous trois aspects: le mode d'exploitation des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, l'espace disponible et son aménagement, et enfin la qualité du milieu qui en résulte, considérée à la fois du point de vue de la population et de son habitat et du point de vue des équilibres écologiques locaux, régionaux ou globaux. C'est par l'analyse et la compréhension des rapports étroits entre ces trois aspects que l'environnement peut être intégré dans la planification du développement. Loin d'être par nature antinomique avec le développement, la gestion de l'environnement en constitue une dimension essentielle. Elle doit être intégrée dès à présent dans le processus de développement et y occuper une place de plus en plus importante dans les décennies à venir.

7. Une stratégie d'harmonisation du développement, de la gestion à long terme et de l'environnement se doit de profiter des marges de liberté existant dans les relations entre les différents niveaux de l'activité productive:

- a) la composition du produit social et les structures de consommation (durabilité et qualité des produits, parts respectives des biens individuels et des biens collectifs, des biens matériels et des services, etc.);
- b) les choix technologiques pour assurer un produit social donné, pour lesquels des critères additionnels devraient être considérés tels que:
 - l'ampleur de la ponction sur les ressources et le degré d'intensité de consommation énergétique,
 - les répercussions sur la qualité du milieu,
 - l'organisation de l'espace qui découle du mode de consommation,
 - l'aménagement de l'espace et la localisation, qui renvoient aux questions des aptitudes alternatives, des points de sensibilité du milieu, et des incompatibilités éventuelles entre activités, compte tenu de leurs exigences et de leurs effets respectifs;

- c) la gestion à long terme des ressources, et la recherche des modes d'utilisation exploitant leurs propriétés spécifiques, doivent devenir des considérations dominantes.

8. Il est certain que les décisions intervenant aux divers niveaux sont grandement liées, même si on peut mettre à profit les marges de liberté existantes. C'est donc à une réflexion sur les styles alternatifs de développement qu'il faut se livrer. L'adoption de la stratégie d'harmonisation énoncée ci-dessus conduit à préconiser un style de développement à long terme dont les principaux traits sont les suivants:

- a) Dans chaque éco-région, l'effort porte sur la mise en valeur des ressources spécifiques; une attention spéciale est accordée à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population en matière d'alimentation, logement, santé et éducation.
- b) L'identification, la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles se font dans une perspective de solidarité diachronique avec les générations futures; la lutte contre le gaspillage ainsi que l'utilisation aussi fréquente que possible des ressources renouvelables, en particulier pour l'énergie, doivent permettre de retarder l'échéance de l'épuisement des ressources non renouvelables.
- c) Les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement sont réduits par le recours aux procédés et formes d'organisation de la production qui permettent de profiter de toutes les complémentarités et d'utiliser les déchets à des fins productives.
- d) Sur le plan des techniques, l'escalade continue de la pollution et des mesures pour la combattre ne constitue pas une solution acceptable. Il convient donc de rechercher des techniques originales, non ou peu polluantes, adaptées aux conditions écologiques et satisfaisantes sur le plan économique.
- e) Pour ce qui est des pays en voie de développement, l'approche esquissée ci-dessus amène à retenir des stratégies fortement axées sur la satisfaction des besoins fondamentaux de la population, et qui font une large place à l'objectif de l'emploi.

9. Dans la planification de mesures qui visent à lutter contre la dégradation de la région méditerranéenne, il est souhaitable de prendre en considération les activités entreprises avec l'aide d'organismes internationaux en vue d'évaluer les répercussions - bénéfiques ou nuisibles - de ces activités sur l'environnement. Il serait bon que les renseignements concernant l'expérience acquise au cours de ces activités soient facilement accessibles à toutes les parties intéressées.

10. En raison de la nature globale de l'environnement dans l'éco-région méditerranéenne, et en particulier de la dynamique de la mer, il convient d'internationaliser cette stratégie d'harmonisation entre l'environnement et le développement, ce qui appelle une coordination des politiques nationales et une coopération en vue d'élaborer un certain nombre de programmes. Cependant au delà de la communauté historique et de la responsabilité commune des pays riverains pour l'avenir de la mer Méditerranée, la diversité écologique et sociale des pays et des régions doit conduire à rechercher

pour chaque cas des solutions originales de mise en valeur des ressources et d'utilisation de l'espace, sans qu'il puisse y avoir de solutions universelles pour tout le bassin. A cet égard, il faut souligner l'importance de la mise en place d'une infrastructure de recherche propre à chaque pays riverain, pour laquelle une assistance internationale devrait être envisagée.

11. En vue de satisfaire les besoins fondamentaux des populations, et au premier chef les besoins alimentaires des couches les plus démunies, il faut considérer comme problème central celui du rééquilibrage du développement industriel et du développement agricole des pays riverains. Les tendances d'une nouvelle géographie industrielle internationale à partir des nouvelles conditions économiques et politiques internationales, doivent être jugées à la lumière de leurs répercussions sur l'environnement méditerranéen, de leur capacité à faire utiliser de manière judicieuse le potentiel de ressources disponibles et de leur contribution à la satisfaction des besoins sociaux.

II. Propositions d'action

12. Les diverses organisations internationales, notamment la FAO, l'OMS, l'UNESCO, et en particulier sa Commission océanographique intergouvernementale, l'OMM, l'IAEA, l'OCDE, ont déjà entrepris de nombreux efforts dans la région méditerranéenne. C'est à partir de cette base de la PNUE, conformément à sa fonction de coordination, pourrait encourager la mise en place d'un programme d'ensemble permettant d'aller plus en avant.

13. Les propositions qui suivent doivent être considérées comme des éléments préliminaires d'un tel programme. Le but de ces propositions est de rechercher une meilleure gestion des ressources du bassin méditerranéen; les propositions concernant l'utilisation de l'espace et la localisation des industries ne viennent que pour appuyer celles faites en matière de ressources.

A. Au niveau des ressources

14. Les sols, l'eau et le soleil sont parmi les principales ressources du bassin méditerranéen.

Les sols

15. Le bassin méditerranéen est une des régions du monde caractérisée par une érosion très forte. La dégradation des sols qui s'ensuit, outre les conséquences sur les potentialités agricoles, se traduit par un transport massif de sédiments dans les fleuves, puis vers la mer Méditerranée. Cet apport excessif en éléments riches entraînera, s'il se prolonge, l'eutrophisation de la mer. Par ailleurs, certains de ces sédiments ont la propriété de fixer les éléments polluants présents dans les eaux et d'entraîner ceux-ci en haute mer, tandis que la rencontre dans les estuaires d'éléments acides et basiques se traduit par un processus de floculation amenant les éléments polluants à se déposer sur place.

16. La plus haute priorité doit être ainsi accordée aux programmes de restauration et de protection des sols. Parmi ces programmes, il faut citer ceux établis sur le plan national ainsi que ceux appuyés par des organismes intergouvernementaux, notamment le PNUD et la FAO. Pour chaque type édapho-écologique, l'analyse des effets des

techniques culturales alternatives doit être entreprise pour aboutir à la sélection des techniques les plus adaptées. Par ailleurs, l'exécution d'un programme d'ensemble de reforestation du bassin méditerranéen, en limitant le phénomène de l'érosion, réduirait le transfert des pollutions vers la mer et ramènerait à des proportions raisonnables le processus de sédimentation. Enfin, une lutte devrait être entreprise contre tout ce qui entraîne l'érosion et la dégradation des sols.

17. La mise en valeur des ressources pour la satisfaction des besoins et la prise en considération des contraintes qu'impose leur renouvellement ont nécessairement des répercussions sur les projets d'aménagement de l'espace prévoyant des implantations industrielles ou des équipements touristiques. Ces répercussions se font sentir d'une manière particulièrement forte sur le littoral.

L'eau

18. Face aux besoins croissants, l'eau est devenue une ressource rare et souvent un facteur limitant le développement. C'est donc une gestion d'ensemble du cycle de l'eau qui doit être mise sur pied. Il convient d'entamer une réflexion systématique sur les différents usages pour étudier dans quelle mesure les exigences à la fois quantitatives et qualitatives peuvent être limitées, en faisant appel à de nouvelles techniques (recyclage de l'eau industrielle, limitation de l'évaporation et de l'infiltration par des systèmes isolés), et à de nouveaux types d'organisation du cycle (tous les usages n'ont pas besoin de la même quantité d'eau). Il s'agit en fait d'allonger ce cycle au maximum avant que l'eau ne soit rendue au cours d'eau et à la mer; la recherche de possibilités de culture en eau saumâtre pourrait déboucher sur^{1/} des percées majeures, pour lever la contrainte de l'eau dans la production agricole.

19. Les études menées jusqu'à présent semblent indiquer que si la partie occidentale de la mer est affectée surtout par des pollutions d'origine industrielle, ce sont les pollutions par les pesticides et les engrais qui actuellement affectent le plus la partie orientale. Le développement et la diffusion de méthodes de lutte biologique contre les nuisances dans ces régions permettraient d'améliorer l'état de la Méditerranée.

20. Les problèmes de l'eau sont traditionnellement traités de manière séparée par les diverses disciplines (hydrologues, et autres). Le besoin se fait donc nettement sentir, pour assumer la tâche qui vient d'être définie, d'une formation et d'une recherche interdisciplinaires centrées sur l'eau. C'est pourquoi il serait souhaitable que les gouvernements des Etats méditerranéens examinent la question de savoir si les institutions existantes disposent des moyens suffisants pour assurer cette tâche, ou bien s'il faut les renforcer et coordonner leurs activités dans ce domaine. A cet égard l'attention des participants est attirée par les résultats d'une mission d'étude sur les laboratoires et instituts scientifiques de la région méditerranéenne (UNEP/WG.2/INF. ...).

21. Compte tenu de l'importance des problèmes nutritionnels d'une partie des pays méditerranéens, la mise à profit du potentiel de la Méditerranée pour l'aquaculture devrait être considérée comme une priorité du développement, d'autant plus que les possibilités de la pêche sont et seront réduites. Il apparaît que ce sont les lagunes et les systèmes fermés d'aquaculture qui s'avèrent les plus rentables dans cette région.

^{1/} Voir document UNEP/WG.2/3 concernant le programme de recherche et de surveillance pour la Méditerranée.

A cet égard, il conviendrait d'abord d'affiner les estimations de potentiel réalisées par la FAO et le Conseil général des pêches pour la Méditerranée ^{1/}. Ensuite, parallèlement aux efforts actuellement entrepris par certains pays industrialisés, qui portent sur une aquaculture industrielle destinée à alimenter les marchés de luxe, des efforts importants devraient être aussi consacrés à l'élaboration d'éco-techniques relativement simples destinées à satisfaire les besoins nutritionnels des populations locales. A cet égard, l'aquaculture pose deux problèmes: celui de l'aménagement des zones littorales, et celui de la pollution des eaux. Dans la mesure où les déchets doivent être réutilisés, il convient d'examiner les possibilités de fertilisation des bassins d'aquaculture par les déchets organiques, ceux-ci jouant en même temps le rôle de traitement biologique des eaux usées.

22. De même, compte tenu du programme nucléaire de plusieurs pays riverains, qui doit se traduire par l'implantation de centrales sur le littoral, il convient d'étudier de près les possibilités d'utilisation pour l'aquaculture des rejets thermiques. Outre les problèmes de gestion (les centrales doivent subir de manière intermittente des arrêts pour assurer l'entretien de l'équipement), il est nécessaire de lever les difficultés inhérentes à la qualité de l'eau ainsi fournie. Les éventuelles utilisations de ces rejets posent évidemment des problèmes de contrôle sanitaire de taille, qui doivent être abordés explicitement. Des travaux à ce sujet ont été entrepris sous l'égide de l'OMS.

23. Enfin une recherche systématique de complémentarités entre l'agriculture et l'aquaculture devrait être entreprise, les déchets de chacune de ces activités pouvant être utilisés comme apport à l'autre, et une infrastructure commune (pour le conditionnement, la transformation et la commercialisation) mise sur place là où cela est possible.

L'énergie solaire

24. Le bassin méditerranéen est une zone favorisée du point de vue de l'ensoleillement. L'utilisation systématique de l'énergie solaire pour un certain nombre d'usages (pompes solaires, chauffe-eau, séchoirs, petits moteurs pour les ateliers ruraux) apporterait une contribution majeure à l'amélioration des conditions de la production agricole et des conditions de vie de la population rurale. Il s'agit là de renforcer considérablement les efforts actuels de recherche de techniques simples, maîtrisables par le plus grand nombre, peu coûteuses à l'achat et d'un entretien rudimentaire.

25. Une attention particulière devrait être accordée à la photosynthèse comme moyen de capter l'énergie solaire. Des recherches devraient s'attacher à étudier différentes formes d'agriculture intensives adaptées aux conditions écologiques et sociales, associant éventuellement, par exemple, une agriculture hydroponique et une aquaculture en circuit fermé ^{2/}.

^{1/} Les estimations de la FAO sont de l'ordre de 1 million d'ha d'eaux saumâtres dans le bassin méditerranéen, pouvant avoir des rendements variables; en France, par exemple les rendements estimés pour les moules et les huîtres sont compris entre 5 000 et 8 000 kg/ha.

^{2/} En ce qui concerne des formes nouvelles d'agriculture intensive, il conviendrait d'étudier de manière approfondie l'expérience des "cultures ensablées" (enarenados) dans le sud de l'Espagne.

26. Il serait souhaitable que les gouvernements des Etats méditerranéens examinent la capacité des institutions existantes à développer l'utilisation de l'énergie solaire. Les résultats des recherches déjà entreprises et de celles à venir pourraient être diffusés dans le cadre d'un programme à l'échelle régionale. En outre, ce programme pourrait prévoir la formation de techniciens spécialisés dans les éco-techniques solaires et servirait à coordonner les activités nationales de recherche appliquée dans ce domaine et à lancer un certain nombre de projets-pilotes. Ce programme de recherche pourrait également déboucher sur l'évaluation des techniques alternatives, compte tenu des impacts sur l'environnement, et devrait être intégré dans une étude prospective des rapports économiques entre les pays riverains de la Méditerranée.

B. Au niveau de l'aménagement de l'espace en fonction des implantations industrielles et touristiques

27. En particulier pour le littoral, il convient de rechercher l'harmonisation des vocations multiples des différentes zones (aquaculture, agriculture, tourisme, industries lourdes telles que sidérurgie et pétrochimie, implantation de centrales nucléaires). Cette harmonisation doit tenir compte à la fois des aptitudes du milieu pour telle ou telle activité, de sa capacité d'absorption et de sa sensibilité aux diverses agressions; on doit considérer alors non seulement le milieu terrestre et le milieu marin et leurs interactions au niveau local, mais aussi la nature cumulative de certains effets et la dynamique d'ensemble de la mer qui peut se traduire par des transferts de polluants entre régions. Ce problème ne peut être résolu que par une analyse précise, pour chaque zone, de la dynamique du milieu et par une investigation systématique des impacts des divers projets et de leurs exigences quant à la qualité du milieu requise; c'est à partir de ces informations que le problème des compatibilités ou incompatibilités éventuelles peut être abordé. Il revient naturellement à chaque Etat de mettre en oeuvre, s'il le désire, une telle démarche. Les gouvernements voudront sans doute considérer de quelle manière ils peuvent utiliser les mécanismes internationaux existants pour évaluer les effets des activités économiques sur le milieu. Des leçons pourraient être tirées, par exemple, du projet de l'OCDE portant sur la dégradation du milieu provoquée par le développement du littoral et sur les relations entre implantations industrielles et complexes touristiques.

28. Un des meilleurs moyens de rendre compatibles diverses activités et de réduire la pression sur le milieu terrestre et marin est la recherche de la réutilisation à des fins productives des déchets, de même que l'insertion du recyclage dans les chaînes productives. Les gouvernements pourraient éventuellement considérer comment assurer la promotion de la recherche et la diffusion de ses résultats.

29. Le redéploiement éventuel des industries devrait tenir compte des objectifs du développement et de la protection de la région méditerranéenne. Dans ce sens un certain nombre de facteurs devraient être considérés pour l'orientation de ce redéploiement et de l'étude des politiques de localisation; entre autres on peut mentionner:

- la capacité d'absorption du milieu dans certaines régions méditerranéennes, à la fois du point de vue de la pollution et du point de vue de l'encombrement;
- la proximité de sources d'énergie renouvelables et/ou bon marché, polluantes ou non polluantes;

- le volume des transports maritimes et ses incidences sur l'environnement;
- les possibilités d'utiliser des ressources renouvelables dans le processus d'industrialisation locale.

30. Le contrôle de ce redéploiement ne peut être assuré que par une concertation des politiques industrielles et des politiques d'aménagement à long terme du littoral méditerranéen menées par chaque pays riverain. Cette concertation devrait être établie branche par branche et se traduire éventuellement par des contrats à long terme d'approvisionnement.

31. Une haute priorité devrait être accordée à l'étude des tendances de redéploiement et aux moyens de le contrôler et de l'orienter dans un sens qui soit convenable pour les divers Etats riverains et pour l'état de l'éco-région méditerranéenne. Ce projet pourrait faire l'objet de consultations avec l'ONUDI dont les travaux préparatoires à la 2ème Conférence sur l'industrialisation qui sera tenue à Lima vont également dans le sens d'un développement de la coopération industrielle entre pays en voie de développement et entre ceux-ci et les pays industrialisés.

32. Le développement du tourisme sur une partie importante du littoral n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'environnement. Ces problèmes pourraient être résolus par une politique d'aménagement qui réalise une synthèse adéquate entre le souci de conservation et l'expansion des installations touristiques. Les réglementations en vigueur dans plusieurs des pays riverains pour la protection du littoral contre la pollution provenant de l'industrie touristique devraient être renforcées et généralisées dans tout le bassin méditerranéen. Il est évident que toute politique de développement du tourisme qui ignore la protection de l'environnement est vouée à l'échec. Les mesures actuellement prévues pour la protection de certains biotopes originaux présentant une très grande valeur sur le plan scientifique doivent être appuyées. Mais il est nécessaire d'entreprendre des études approfondies de deux ordres: d'une part, des études sur l'évaluation, dans chaque type de région, des effets du tourisme sur le milieu; d'autre part, des études sur les modèles alternatifs d'organisation du tourisme visant à minimiser leurs conséquences négatives du point de vue écologique et social.

C. Au niveau de la connaissance scientifique de la dynamique de l'éco-région méditerranéenne

33. Parallèlement aux actions préconisées ci-dessus, il convient de renforcer l'effort de compréhension scientifique globale des processus affectant l'éco-région méditerranéenne ^{1/}. Cet effort pourrait s'appuyer sur l'élaboration d'un modèle pour la Méditerranée destiné à saisir de manière localisée et différenciée les effets des activités humaines sur le milieu. A terme, cela pourrait déboucher sur des orientations à caractère normatif en ce qui concerne l'utilisation du littoral.

34. Il est également nécessaire de compléter la base d'information sur la région, et en particulier sur la mer: quel est le niveau de dégradation atteint? Comment se

^{1/} Voir document UNEP/WG.2/3 qui décrit plusieurs projets-pilotes de recherche et de surveillance pour la Méditerranée.

font les transferts de pollutions d'un pays à l'autre, d'une côte à l'autre ? Quelles sont les zones de plus grande richesse biologique et quelles sont les zones plus pauvres ? Pour pouvoir répondre à ces questions, et à bien d'autres, il convient d'établir un système permanent d'observation et de surveillance; à cet égard, un programme de télédétection par satellite pourrait être d'une grande utilité.

D. Au niveau des programmes d'éco-développement

35. Les grandes lignes définies plus haut concernant un nouveau style de développement fondé sur l'harmonisation entre le développement et la gestion à long terme de l'environnement peuvent trouver une illustration dans certains programmes du PNUE regroupés sous le terme d'éco-développement et qui vont porter principalement sur des problèmes de développement régional et micro-régional, en particulier dans les zones rurales et côtières, et sur les problèmes de rénovation urbaine. La diversité culturelle et écologique de la région méditerranéenne offre une chance exceptionnelle d'enrichir ce concept par une étude comparative d'expériences qui seraient menées dans les divers écosystèmes méditerranéens. A cet égard, les propositions suivantes pourraient être examinées:

a) Un éco-développement urbain devrait s'attacher à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines marginalisées et le plus souvent réduites à s'entasser dans des bidonvilles. Fondé sur la participation active des populations concernées, pour la définition des besoins prioritaires et la réalisation concrète, cet aménagement urbain s'attacherait à trouver des solutions peu coûteuses en capital et à tirer profit des matériaux de construction locaux. Dans les zones urbaines marquées par la sous-alimentation, cet aménagement devrait être conçu de façon à permettre éventuellement aux populations de disposer de sources complémentaires propres d'approvisionnement (élevage domestique, jardins potagers).

b) En ce qui concerne les zones rurales côtières, la recherche de complémentarités entre l'aquaculture et l'agriculture devrait constituer, comme cela a été indiqué plus haut, un axe d'études de première importance.

c) Un programme d'éco-développement pour les zones désertiques et semi-désertiques devrait s'attacher à l'élaboration de nouvelles formes d'exploitation agricole. Dans certains pays, il serait concevable d'expérimenter des techniques exigeant au départ des investissements importants 1/.

1/ Il s'agit par exemple de l'imperméabilisation des couches souterraines en vue de la rétention de l'eau par l'injection d'une asphalte obtenue comme sous-produit du raffinage du pétrole; l'équipement nécessaire pour l'injection de l'asphalte semble avoir été mis au point par des chercheurs japonais qui proposent en même temps d'expérimenter des variétés génétiques de plantes adaptées aux eaux saumâtres.

Au niveau des mécanismes institutionnels de concertation et de coopération entre les Etats riverains de la Méditerranée

36. La mise en oeuvre des mesures proposées suppose l'établissement d'une concertation et d'une coopération entre les Etats et les responsables des diverses activités économiques, les Etats et les institutions internationales, et enfin entre les Etats eux-mêmes. Il appartiendrait aux gouvernements de considérer si cette concertation et cette coopération peuvent être réalisées dans le cadre des mécanismes institutionnels internationaux existants ou bien s'il convient d'en prévoir d'autres. Il incomberait à ces mécanismes de rassembler les données nécessaires à une coopération et concertation plus concrètes. Il devrait s'agir au minimum d'un échange d'informations ou bien de l'organisation d'une coopération pour la réalisation de projets ou de programmes déterminés. L'établissement de contrats de branches industrielles, l'association d'institutions de divers pays, l'élaboration de codes de conduite, l'établissement de systèmes de garanties, la création d'instances de coordination par thème ou par région fournissent autant de solutions diverses qui peuvent être les bienvenues et qui doivent être explorées.

* * *

37. L'établissement d'une concertation et d'une coopération entre les Etats riverains de la Méditerranée est une tâche délicate qui nécessite la volonté politique de chacun et le respect des intérêts de tous. C'est uniquement en se concertant entre eux que ces Etats peuvent espérer assurer le développement harmonieux de la région tout en préservant la beauté de son cadre naturel, qui en constitue le patrimoine commun et irremplaçable.